

Sommaire

Préambule p. 9

1. Cadre général pour tous types de manifestations

I • Le cadre fiscal d'exonération p. 12

A - Les activités commerciales des associations p. 12

B - Organismes susceptibles de bénéficier de l'exonération p. 14

C - Quelles recettes sont exonérées ? p. 15

D - Comment évaluer le nombre de manifestations ? p. 16

II • Les ventes au déballage p. 17

A - Définition p. 17

B - Une déclaration préalable obligatoire (qui a remplacé la demande d'autorisation) p. 18

C - Mesures restrictives p. 19

D - Les sanctions p. 19

III • Domaine public et voie publique p. 20

A - Demande d'occupation du domaine public p. 20

B - L'utilisation de la voie publique p. 21

C - Les manifestations publiques particulières p. 23

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'auteur de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique, le développement massif du photocopillage.



Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Groupe Territorial

Collection Les Guides pratiques d'Associations mode d'emploi

BP 215 - 38506 Voiron Cedex

Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63

www.ame1901.fr

© Groupe Territorial – GPA 3 – Prix : 19,50 €

ISBN : 978-2-35295-959-5 – ISBN version numérique : 978-2-35295-960-1

Imprimé par Les Deux-Ponts, à Bresson (38) – Mai 2010

Dépôt légal à parution

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Financer son association
par les six manifestations annuelles exonérées

IV • Les questions de sécurité et d'assurance	p. 26
A - Prévenir les risques	p. 26
B - Les établissements recevant du public	p. 29
1. <i>Le cas des chapiteaux</i>	p. 30
2. <i>Le cas des tribunes</i>	p. 30
C - Assurer la sécurité et les secours	p. 31
1. <i>Bénévoles encadrant la manifestation</i>	p. 31
2. <i>Sécurité des biens et des personnes</i>	p. 31
3. <i>Sécurité publique</i>	p. 32
4. <i>Secours</i>	p. 32
D - Les assurances	p. 33
V • Les droits d'auteur et la Sacem	p. 36
A - Les droits d'auteur	p. 36
B - La Sacem	p. 37
1. <i>Les démarches</i>	p. 38
2. <i>Les droits</i>	p. 38
3. <i>Quelques cas d'exonération</i>	p. 39
4. <i>Les droits voisins</i>	p. 41
5. <i>Les autres sociétés de gestion collective</i>	p. 41
VI • Publicité et communication	p. 43
A - Réglementation générale	p. 43
B - Réglementation de la communication	p. 43
C - Étiquetage	p. 45
D - La communication en pratique	p. 45

2. Préparation et budget

I • Quelle manifestation choisir ?	p. 48
II • Le budget prévisionnel	p. 51
A - Faire un relevé détaillé des dépenses	p. 51
B - Évaluer les recettes potentielles	p. 53
III • Trouver des aides	p. 56
A - Les subventions	p. 56
B - Les partenariats privés	p. 56
1. <i>Le mécénat</i>	p. 57
2. <i>Le sponsoring</i>	p. 57
C - En pratique	p. 58

3. Les réglementations spécifiques

I • La buvette	p. 62
A - Les licences	p. 62
B - Les autorisations temporaires d'ouverture de débit de boissons	p. 63
1. <i>Pour les associations généralistes</i>	p. 63
2. <i>Pour les associations sportives</i>	p. 64
3. <i>Les cercles privés</i>	p. 64
C - Responsabilité	p. 65

II • Le spectacle	p. 66	C - Les repas	p. 83
A - Organisateur occasionnel ou organisateur régulier de spectacles ?	p. 66	D - Le repas d'association en pratique	p. 85
B - Autorisations	p. 68	1. <i>Le menu</i>	p. 85
C - En matière d'emploi	p. 68	2. <i>Le « buffet canadien »</i>	p. 87
1. <i>Amateurs ou professionnels ?</i>	p. 68	3. <i>L'installation</i>	p. 87
2. <i>Achat de prestation de spectacle ou embauche par le Guso ?</i>	p. 69	4. <i>Le service</i>	p. 88
D - En matière de droits d'auteur	p. 72	IV • Loterie, loto, tombola	p. 89
E - En matière de billetterie	p. 72	A - Les tombolas et loteries à caractère associatif	p. 89
F - En matière de locaux	p. 73	B - Les lotos traditionnels	p. 90
G - En matière de sécurité et de risque de trouble de l'ordre public	p. 73	C - Le loto en pratique	p. 91
H - Le spectacle en pratique	p. 74	V • Les vide-greniers	p. 94
1. <i>La programmation</i>	p. 74	A - Obligations	p. 94
2. <i>Le lieu</i>	p. 75	B - Le vide-grenier en pratique	p. 95
3. <i>L'organisation</i>	p. 76	VI • Expositions-ventes	p. 97
III • Les règles d'hygiène en matière de restauration	p. 79	VII • La kermesse	p. 98
A - La fabrication de denrées élaborées destinées à la vente à emporter	p. 79	A - Les démarches	p. 98
1. <i>Des locaux adaptés</i>	p. 80	B - Le public	p. 98
2. <i>Des matières premières irréprochables</i>	p. 80	C - La préparation	p. 99
3. <i>Des règles d'hygiène strictes</i>	p. 82	D - L'organisation	p. 100
B - La vente directe de produits élaborés et la petite restauration de plein air	p. 83	E - Les lotos	p. 102
		F - Les animations	p. 103